Le Coin des parents

Les enfants sont accueillis, le matin entre **7h30 et 9h00, 11h45 et 12h15,** et l'après-midi **entre 13h15 et 13h45**.
Les plages horaires pendant lesquelles les parents peuvent récupérer leurs enfants sont les suivantes : avant et après la pause déjeuner, de **11h45 à 12h15** et de **13h30 à 14h00**, et en fin d'après-midi de **17h00 à 18h45**.

Pour les plus jeunes, n'oubliez pas le « doudou », ami indispensable pour les moments de repos, ainsi que des changes.
Les enfants qui le souhaitent peuvent venir avec un goûter pour le matin.

Merci de fournir une gourde ou une bouteille d'eau afin que votre enfant soit autonome pour s'hydrater, ainsi qu'une casquette.

Nous vous rappelons que **les enfants habitant Ussac et ceux venant régulièrement à l'Imaginaire sont prioritaires.**

Toute journée ou demi-journée d'inscription sera facturée à la famille sauf :
- en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical,
- en cas d'annulation 7 jours à l'avance.

L'A.L.S.H. «L'Imaginaire » bénéficie des participations financières de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze, du Conseil Départemental de la Corrèze et de la M.S.A. du Limousin.



Modalités d'inscription

et de fonctionnement

L'accueil de loisirs accueille les enfants de **3 à 13 ans**.

Ils sont répartis en différents groupes suivant leur année de naissance :

Petits-Loups : Année 2023

Coyotes : Années 2022-2021

Ours : Années 2020-2019

Stars : Années 2018 à 2013

Bulletin d'inscription Novembre/Décembre 2026

A retourner avant le **dimanche 4 octobre** IMPERATIVEMENT
(à l'accueil de loisirs ou à la mairie)
et prioritairement par mail à alsh-ussac@orange.fr

Mon enfant

né(e) en

participera aux activités de l'accueil de loisirs les jours suivants :

	Matin	Repas	Après-midi	Heure d'arrivée	Heure de départ
Mercredi 04/11					
Mercredi 11/11					
Mercredi 18/11					
Mercredi 25/11					
Mercredi 02/12					
Mercredi 09/12					
Mercredi 16/12					

Signature du responsable légal